

# **SYNDICAT SUD-RAIL      PACA**

**Comptes Annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

## SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 .....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT .....	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS .....	4
Présentation des comptes .....	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation .....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles .....	6
Fait générateur retenu des cotisations .....	6

## LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	2022		2021	PASSIF	2022	2021
	Brut	Amort/prov	Net		Net	
<b>Actif immobilisé</b>						
- Actif incorporel				- Fonds syndicaux sans droit reprise	10 889	1 718
- Actif corporel			0	- Réserves		
- Actif financier				- Report à nouveau		
				- Résultat de l'exercice	-113	9 171
<b>Total (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Total (I)</b>	<b>10 777</b>	<b>10 889</b>
<b>Actif circulant</b>				Provisions (II)	0	0
- Stocks				<b>Dettes</b>		
- Avances, acptes versés				- Emprunts et dettes assimilées		
- Créances clients				- Avances et acomptes reçus		
- Autres				- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Valeurs mobilières placement				- Dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	10 777	0	10 777	- Autres dettes		
Caisse						
<b>Total (II)</b>	<b>10 777</b>	<b>0</b>	<b>10 777</b>	<b>Total (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance (III)			0	Produits constatés d'avance (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>10 777</b>	<b>0</b>	<b>10 777</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>10 777</b>	<b>10 889</b>

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats			Cotisations	33 239	32 592
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	926	957	Autres produits	4 466	8 789
Variations de stocks approvisionnement			Transfert de charges		
Autres charges externes	23 908	18 819	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			<b>Total (I)</b>	<b>37 705</b>	<b>41 381</b>
Charges sociales			Produits financiers (II)		
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)		
Autres charges	12 983	12 434			
<b>Total (I)</b>	<b>37 818</b>	<b>32 210</b>	<b>Total des produits (I+II+III)</b>	<b>37 705</b>	<b>41 381</b>
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>37 818</b>	<b>32 210</b>			
Solde créditeur : <b>Excédent</b>	<b>0</b>	<b>9 171</b>	Solde créditeur : <b>Déficit</b>	<b>113</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 818</b>	<b>41 381</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 818</b>	<b>41 381</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

**N/S – Non Significatif**

**N/A – Non applicable**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de **10 777 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **37 818 €** et dégageant un déficit de **113 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

## Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

## Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

## Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

## Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- |  |            |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres :          | 1 à 3 ans  |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique :      | 1 à 5 ans  |
| - Mobilier :                               | 5 à 10 ans |

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

## Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

<b>Ressources de l'année</b>	<b>2022</b>
Cotisations reçues	33 239
- reversements de cotisations	12 983
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	4 466
Produits financiers perçus	0
<b>Total ressources</b>	<b>24 722</b>

## Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

## Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090